Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20251222-D2025_78-DE

CITÉ DE
Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	15
Présents	8
Votants	11

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se réunissent à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL-LANGUILLE, Karel VAN DAELE, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON

Absents excusés : Fanny PROCUREUR donne procuration à Sophie FRAVAL, Mickaël TARDIVEL donne procuration à Vassili OLLIVRO, Julie GAUDIN donne procuration à Anne-Gaud MILLORIT

Absents : Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Claire BIDET, Eliott RUFFET

Secrétaire de séance : Michel SAUVÉ

D2025-78 : SUBVENTION AU TITRE DE LA RENOVATION DU PATRIMOINE PRIVE

Vu la demande de subventions déposée par Mme LEGRIS le 21 novembre 2025,
Vu les critères d'éligibilité fixés par la délibération,
Vu l'instruction de la demande de subvention,

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20251222-D2025_78-DE

Instruction demande de subvention Petite Cité de Caractère

Demandeur	**Camille LEGRIS**
Nature des travaux	Isolation thermique et acoustique de l'habitation, rénovation des ouvertures, rejointement à la chaux des façades
Adresse des travaux	8 rue du Temple - Moncontour
Date de la demande	21/11/2025
Date prévisionnelle des travaux	01/10/2025
Référence PC	022 153 25 A0001
Avis ABF	Favorable
Avis commune	Favorable

Entreprise	Description	Montant HT	TVA	Montant TTC	Commentaires
SARL Macé	Réfection des joints	31 553,49 €	10	34 708,84 €	**Visible de tous côtés**
SAB Menuiserie	Remplacement des huisseries	80 261,44 €	5,50%	84 675,82 €	**Visible de tous côtés**
	TOTAL devis	**111 814,93 €**		**119 384,66 €**	

TAUX de 5%	5 969,23 €
Plafond de la subvention	**2 500,00 €**

Rappel des critères d'éligibilité

Travaux qualitatifs de restauration-rénovation d'édifices situés dans le périmètre secteur A du SPR après accord ABF et présentant un intérêt du point de vue architectural, patrimonial ou historique

Restauration-rénovation des éléments extérieurs de l'immeuble visibles de l'espace public au minimum à 2/3 de la surface totale.

Restauration-rénovation des portails et murs d'enceinte visibles de l'espace public au minimum à 2/3 de la surface totale.

Les modifications de façades, les modifications ou créations d'ouvertures, ne sont pas éligibles au titre de ce dispositif sauf si elles ont pour objectif de restituer l'aspect d'origine du bâtiment

Par la délibération D2025_12, le conseil municipal a fixé le plafond de la subvention accordée à 2500,00€
Le montant de la subvention qui sera octroyée à Mme LEGRIS au titre de la restauration du patrimoine privée s'élève donc à **2500.00 €.**
La subvention sera versée à la fin des travaux après dépôt de la DAACT et de la vérification de la conformité des travaux.

Pour rappel, en 2025, une subvention de 1754,12 € a été accordée à Mme Lilou CHANCELLE. Le montant total des subventions accordées s'élève ainsi désormais à 4 254, 12 € sur un budget prévisionnel de 5000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (11 pour) d'accorder une subvention de 2500 € à Mme LE GRIS au titre de l'aide à la rénovation du patrimoine privé.

Anne-Gaud MILLORIT
Présidente

Michel SAUVÉ
Secrétaire